

# Ce que les médias font à l'expertise

## Quels enjeux pour l'expertise médiatique ?

*Baptiste Campion*

**Si la fonction d'expert est fort ancienne, le développement des médias a favorisé l'émergence de formes spécifiques de cette fonction. Au-delà des codes et symboles permettant d'asseoir le statut de l'expert médiatique, la question des fondements et des limites de son expertise nécessite un examen attentif.**

La fonction « d'expert » est très ancienne. L'histoire des sciences et techniques nous enseigne qu'émerge en Angleterre dès le XVI<sup>e</sup> siècle la figure de « l'expert-médiateur », c'est-à-dire un artisan capable de théoriser son expérience et sa compétence pour les transposer à n'importe quel objet. Cela permet à l'artisan expert de se situer comme un médiateur entre les patrons (souvent restés à Londres) et le terrain (Graber, 2009). Le terme « expertise » est utilisé en français au XVII<sup>e</sup> siècle, défini comme « mode d'instruction d'usage courant ». Sous l'Ancien Régime, celui qui la pratique est principalement un expert judiciaire rédigeant des rapports justifiés par une habileté particulière généralement liée au métier (Béroujon, 2008). Les « experts » sont donc avant tout des hommes de métier dont la pratique reconnue leur permet d'éclairer les juges sur des cas controversés : l'expert ne l'est pas de profession, mais en raison de compétences ciblées dont il fait preuve par ailleurs. Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, parallèlement à l'expertise judiciaire qui continue de se développer, l'avènement de la société industrielle

permet l'émergence d'une expertise technique et scientifique de plus en plus distincte de l'artisanat. Mais dans les deux cas, l'expertise elle-même se professionnalise, notamment à travers la définition de procédures ou d'un jargon tendant à distinguer progressivement l'activité de l'expert de celle des détenteurs des compétences initiales. L'expert devient un professionnel de l'expertise, celui dont « la profession consiste à évaluer la valeur de quelque chose » (*Larousse*) au profit d'instances décisionnaires qu'elles soient juridiques, politiques, administratives ou techniques. En France, l'expertise s'inscrit dans une stratégie de légitimation et de rationalisation de l'action de l'État, à travers notamment l'institutionnalisation de corps « d'experts d'État » (comme l'ENA ou Polytechnique ? ; Delmas, 2011).

Cette autonomisation progressive de l'expertise doublée d'une extension de ses champs pose plusieurs questions, comme en témoigne le nombre élevé de travaux sur la question en sociologie ou en science politique. D'un côté, faisant de l'expert un professionnel de l'expertise, elle tend à le placer dans

une position surplombante par rapport aux questions à expertiser position qui sera, en théorie, gage d'indépendance. De l'autre, comme *La Revue nouvelle* le montrait dans un précédent dossier (Bastienier, 2012b), elle interroge la démocratie, l'expert acquérant une position qui lui permet de contester au peuple souverain la position de source légitime (?) du pouvoir politique<sup>1</sup>. Finalement, pourquoi avoir recours au vote du peuple, non spécialiste et traversé de passions subjectives, pour conduire les affaires du pays lorsqu'on pourrait fonder les politiques sur la compétence rationnelle et, prétendument, non partisane des experts ? Cette évolution amène à s'interroger sur le rôle exact à donner aux experts en régime démocratique et sur la place laissée au citoyen sur ces questions pointues. Quelle intégration de l'expertise au processus démocratique ou, dit plus simplement : qui contrôle qui et au nom de quoi ? Dès lors qu'il n'est pas (ou plus ?) un *primus inter pares*, mais un professionnel de l'évaluation, comment s'assurer que l'expert est légitime dans ce rôle ? Selon quels critères ? Comment considérer sa préconisation dans un contexte d'avis divergents ? Une posture d'expertise réputée technique est-elle politique ou idéologique ou à considérer en dehors de ces champs ? L'expertise transforme potentiellement le politique en gouvernance et *management public*, les vidant potentiellement de leur subs-

tance. Albert Bastenier le constatait dans le numéro de 2012 : « On est là en face d'une exigence nouvelle de la démocratie contemporaine : inventer les protocoles qui, sans refuser l'apport de l'expertise, nous prémunissent néanmoins des risques réels du technocratie » (Bastienier, 2012a, p. 44).

La critique des limites de l'expertise nourrit, paradoxalement, l'émergence d'autres formes d'expertise conçues pour s'opposer *sur le même terrain* aux recommandations des experts institutionnels jugés partiels ou partiaux. Cette expertise contestataire est autant une aide à la décision qu'une aide à sa contestation. On a ainsi vu fleurir ces dernières années nombre d'analyses, études et rapports produits par des associations, des syndicats, des organisations militantes, destinés à étayer scientifiquement et techniquement des points de vue envisagés par leurs promoteurs en opposition à une pensée vue comme dominante, sur des questions d'intérêt public plus ou moins emblématiques (en particulier, l'environnement et l'économie).

### Comment les médias réinventent l'expertise

Toutefois, ce rapide « historique » de l'expertise laisse de côté un aspect important, souvent négligé : les relations entre expertise et société médiatique. Si elle tend à s'autonomiser, l'activité d'expertise n'évolue pas en vase clos. Au contraire, on constate que la médiatisation, à travers la notion d'actualité, tend à renouveler la notion et son rôle. On peut, schématiquement, identifier deux mouvements opposés, mais toutefois complémentaires.

D'une part, la médiatisation sollicite l'expertise publique. Les experts sont avant tout mandatés par les autorités ou les médias, pour des raisons légitimes, sur les questions qui sont au cœur du débat public et, par conséquent, sur

1 | Notons que la question se pose dans des champs très larges et très divers, allant du rôle des scientifiques dans la détermination de politiques sur des thématiques impliquant un haut degré de spécialisation technique (comme les politiques climatiques, énergétiques ou en matière de biotechnologies) à la question récurrente de la place des jurés populaires aux côtés des juges professionnels dans les cours d'assises en passant par les aspirations récurrentes à des gouvernements « techniques » (qui ne feraient pas de politique alors même qu'ils gèrent la chose politique). Nous ne développerons pas ces aspects ici dans la mesure où ils sortent du champ traité dans ce dossier, mais il est important de comprendre que la question de l'expertise affecte potentiellement tous les aspects de la vie démocratique.

ce qui s'articule plus immédiatement à l'actualité. Dans ce cadre, les experts se retrouvent dans une certaine mesure et, éventuellement malgré eux, chargés d'alimenter ou de trancher l'actualité.

D'autre part, les experts eux-mêmes peuvent être amenés à « s'auto-saisir » en portant sur la place publique des questions qu'ils estiment d'importance et qui, sans cette médiatisation suscitée, n'auraient pas (ou peu) de visibilité, comme on a pu le voir dans l'émergence de la thématique climatique en tant que problème politique et public. Dans ce cadre, les experts revendiquent eux-mêmes un rôle explicite de transformation sociale.

Dans les deux cas, la médiatisation transforme l'expertise et sa place dans l'espace social. Elle ouvre la porte à son interrogation voire et également à sa mise en cause, par exemple pour évaluer sa contribution au débat public, pour « lancer » un dossier, pour s'interroger sur son bienfondé ou encore pour la contester. Les médias ou les acteurs sociaux tendant alors à revendiquer une place d'experts de l'expertise, départageant les experts éventuellement en désaccord voire les « bons » des « mauvais » experts.

Cette *expertisation du débat public* appelle de nouvelles formes d'experts : à côté des experts institutionnels « traditionnels » et éventuellement médiatisés, apparaissent ceux que nous nommons dans ce dossier les *experts médiatiques*, spécialistes convoqués volontairement par les médias pour éclairer leurs publics sur des questions présumées complexes (économiques, scientifiques, sociétales), le plus souvent lors d'interviews : que penser de telle découverte scientifique, de tel retournement de la conjoncture, de telle pratique culturelle nouvelle ? Sans la demande médiatique, ils n'endosseraient pas de parole publique. Contrairement à l'expert « tradition-

nel » dont la fonction est justifiée par la nécessité de guider le commanditaire-décideur, l'expert (plus rarement l'experte<sup>2</sup>) médiatique est sollicité(e) par un acteur qui n'est pas décideur (le média), au profit d'acteurs qui sont indirectement décideurs (notamment à travers l'expression de leur vote), mais qui ne l'ont pas sollicité. Le dispositif journalistique construit nécessairement la figure de l'expert médiatique comme un commentateur plus informé que la moyenne ou un professeur médiateur-vulgarisateur, compétent, mais détaché des enjeux immédiats des questions qu'il expertise (au risque de le réduire à sa seule expertise, le déracinant de ses propres ancrages institutionnels, disciplinaires sinon militants). Enfin, si les experts médiatiques doivent pouvoir éclairer les choses, distinguer le vrai du faux comme devait le faire l'expert judiciaire « historique », les médias leur donnent aussi parfois un rôle de prédiction : tel parti va-t-il payer électoralement telle affaire, les mesures gouvernementales vont-elles réduire le chômage, la mer va-t-elle monter autant que ne l'annonce le dernier rapport du Giec, etc. ? L'expert n'est alors plus tant celui qui permet de débrouiller une situation complexe que celui dont on attend qu'il prédisse la suite des événements, ce qui n'entre pas nécessairement dans le champ de compétence des personnes sollicitées.

### Les logiques médiatiques de l'expertise

Puisque c'est la connaissance ou la compétence qui confèrent à l'expert sa qualité, un des enjeux importants du dispositif d'expertise médiatique consiste à attester des qualités des intervenants sollicités de manière lisible et acceptable par son public. Sans prétendre à l'exhaustivité de tous les cas de figure possibles, on peut identifier trois grands « modèles » récurrents.

2| Sur la thématique de la diversité et du genre des experts médiatiques, voir la contribution de Caroline Van Wynsberghe dans ce même dossier.

L'expert journaliste dont la compétence affichée repose sur une spécialisation journalistique liée à la thématique à expertiser (par exemple, un journaliste connaissant bien un mouvement politique).

L'expert par sa profession dont la compétence affichée repose sur un métier lui conférant une place de choix pour mettre un phénomène en perspective (par exemple le banquier pour commenter le comportement des épargnants).

L'expert scientifique dont la compétence affichée s'ancre dans la légitimation académique institutionnelle et, par conséquent, scientifique (par exemple, un universitaire amené à commenter les travaux du nouveau prix Nobel).

Chaque « type » d'expert médiatique est symboliquement co-construit par le spécialiste et le média. D'une part, l'expert s'exprime généralement comme on s'attend à voir un expert s'exprimer, à savoir tenant un langage nuancé, mesuré et parfois technique : le jargon et son explication tendent à justifier à la fois la posture experte et la capacité de vulgarisation pour laquelle il est sollicité. D'autre part, les apparitions médiatiques impliquent un faisceau d'indicateurs symboliques d'expertise : des titres académiques ou professionnels (*professeur, analyste, spécialiste*) et, pour la télévision, des images signifiantes.

Lorsque l'interviewé n'est pas sur le plateau, la télévision mène généralement ses interviews dans des lieux emblématiques contribuant à définir l'identité de l'interviewé. Les choix faits lors de la réalisation des entretiens sont certes en partie dictés par des contraintes pratiques et logistiques (la disponibilité de l'équipe de télévision et de l'interviewé, la luminosité, la météo, etc.), mais ils sont aussi pensés par rapport à leur dimension signifiante : rue de la Loi pour le ministre, devant son école pour l'élève,

dans sa voiture pour l'automobiliste, dans son entreprise pour le patron, etc. La « grammaire » de l'image construit la posture de l'intervenant autant que ce qu'il est impose une certaine mise en scène. Dans le cas de l'expertise médiatique, ces indices symboliques sont souvent pleinement mobilisés, en particulier avec les experts académiques pour qui les imaginaires collectifs relatifs à la science fournissent des *signes* faciles à mettre en scène et aisément reconnaissables. Le médecin ou le scientifique apparaîtront ainsi fréquemment en blouse blanche ou dans un laboratoire encombré d'appareils divers ou dans lequel on voit en arrière-plan des laborantins au travail. Les spécialistes des sciences sociales se retrouveront plutôt, soit devant une bibliothèque, métaphore et métonymie de l'intellectuel, soit dans un lieu public renvoyant à la dimension sociale de la question traitée (l'entrée de la faculté, une place fréquentée, etc.).

Cette mise en symboles par le dispositif médiatique contribue à renforcer la représentation d'un expert extérieur, désintéressé, qui commente et analyse. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les universitaires à qui font fréquemment appel les médias (sociologues, climatologues, politologues, criminologues, toxicologues, etc.). L'académique interviewé endosse pleinement le rôle de *professeur* (souvent son titre), finalement évaluateur et sage dont les connaissances permettent de discerner le vrai du faux ou les implications futures.

### **L'habit fait-il le moine ?**

#### **Ou les questions qui fâchent**

Si le dispositif médiatique se caractérise par une cohérence forte, il interroge aussi sur ce qui fonde l'expertise. Nous l'avons vu en introduction de cet article, la compétence experte se situe nécessairement à l'interface de « mondes » sociaux différents : entre les pièces du

dossier et le juge, entre les professionnels et les autres, entre les scientifiques et les décideurs, etc. C'est encore plus vrai pour l'expert médiatique qui est pensé pour le « grand public »<sup>3</sup>. Il est par conséquent difficile d'évaluer la compétence et la pertinence d'un expert puisque cela impliquerait en quelque sorte d'être plus compétent que lui dans chaque champ (expert de l'expertise). Le média se trouve potentiellement face à une contradiction<sup>4</sup> : celle de solliciter un expert pour apporter des éléments d'analyse sur un dossier compliqué qu'il ne maîtrise (éventuellement) pas, tout en assurant à son public que celui qui est sollicité comme expert l'est réellement, et dans quelle mesure.

Lors de procès ou controverses publiques, on parle parfois de « batailles d'experts » lorsque plusieurs expertises ont été sollicitées et n'aboutissent pas à un consensus. Il est évident que sur les nombreuses interrogations pour lesquelles les médias sollicitent des éclairages extérieurs, la question se pose également. Face à des questions potentiellement abscones pour le non-initié (pensons à des controverses techniques très spécifiques dans le champ scientifique), le choix des experts médiatiques constitue un enjeu en soi : à qui donner la parole, pourquoi et dans quel cadre. Aux États-Unis, un débat récurrent répétitif oppose ceux qui pensent que les médias doivent donner « tous les points de vue » sur les questions scientifiques et techniques (y compris au risque d'opposer un scientifique à un militant créationniste, par exemple) à ceux qui considèrent que leur rôle consiste à ne mettre en avant que des

connaissances dûment validées par la science. Si ces thématiques font moins débat chez nous, la question est néanmoins pertinente : lorsqu'ils sollicitent une expertise, les médias doivent-ils privilégier une thèse particulière ou rendre compte de la diversité qui existe, au risque d'accroître la confusion du public plus qu'il ne l'éclaire ? Et en fonction de quels critères ?

S'il est nécessaire que les médias se posent ces questions, on ne saurait faire reposer sur eux toute la responsabilité inhérente à « l'expertisation » dans l'espace public. L'expertise étant une médiation entre milieux différents, les institutions pourvoyeuses d'experts potentiels, comme les universités, jouent également un rôle important : celui d'être cette interface entre savoirs spécialisés/science et société. La difficulté est que ces institutions sont elles-mêmes en proie à des impératifs difficiles à concilier, voire contradictoires : la recherche de visibilité dans un contexte concurrentiel, l'arbitrage entre les différents courants qui peuvent exister en leur sein, ou simplement la disponibilité pour ces missions du personnel compétent. C'est pourquoi les personnes sollicitées à titre d'expert ont aussi une responsabilité en la matière, au-delà de leur possible apparition médiatique : celle de guider et renseigner les journalistes en les aidant à accorder le questionnement « grand public » aux réalités de la recherche, ou simplement en recommandant des collègues plus compétents sur un sujet pointu. C'est souvent fait naturellement, au sein d'associations disciplinaires aussi, mais le champ scientifique reste souvent pour les médias (hors médias spécialisés) une « boîte noire » dans laquelle il est difficile de s'orienter. On reproche parfois aux experts médiatiques d'être « toujours les mêmes », mais cela tient probablement en partie à l'état du « marché » des experts médiatiques : trop peu de noms

3 | Ce qui ne signifie pas que ce « grand public » soit nécessairement le seul destinataire de ces prestations. Comme je le montre dans ma seconde contribution à ce dossier, intervenir dans les médias c'est aussi se positionner indirectement par rapport aux pairs mais aussi aux décideurs.

4 | Pour un regard plus direct sur l'approche journalistique de la question, voir la contribution d'Antonio Solimando dans ce même dossier.

connus, trop peu de réponses positives aux sollicitations des médias, la difficulté à sortir de son champ de recherche étroit ou les ambiguïtés du statut de la parole du scientifique intervenant dans les médias<sup>5</sup>. Enfin, ces experts peuvent eux-mêmes cumuler plusieurs casquettes (par exemple professeur d'économie et banquier) ce qui renforce l'idée que la personne est compétente en la matière tout en brouillant le message : à quel titre s'exprime-t-elle ? Doit-elle elle-même le préciser et comment ?

Enfin, l'expertise médiatique implique nécessairement une interpénétration des registres. La « bonne » expertise ne s'évaluant ni directement au prisme du travail scientifique (car ce n'est pas l'objet direct de la science que d'éclairer le profane) ni au prisme du discours journalistique (car le recours à un expert vise précisément, au moins symboliquement, à étayer l'analyse au-delà du champ « normal » du discours d'information). Par exemple, le climatologue sollicité sur les implications d'une réglementation environnementale est-il encore dans son rôle (en tant qu'expert), et jusqu'à quel point ? Discours hybride, l'expertise médiatique risque de passer pour un discours dégradé voire dévoyé, tant pour la science (qui pourra le considérer comme simpliste ou hors-champ) que pour les médias (qui risquent de la considérer comme relevant du registre scientifique en raison de la personnalité de son auteur). Elle devrait par conséquent s'inventer des critères de validation explicites propres à l'interface des sphères sociales qu'elle met en contact : la science, le monde professionnel, le discours médiatique accessible et le grand public (osons le terme : de « bonnes pratiques » faisant consensus). Elle devrait aussi permettre à l'usager des médias de s'approprier le dispositif

lui permettant ainsi de le questionner de manière constructive. Un dispositif bien pensé devrait, idéalement, amener le citoyen, lecteur ou téléspectateur, à pouvoir répondre à deux questions. D'une part, qu'est-ce qui relève de l'analyse et pourquoi (expliquant notamment ce qu'est une analyse experte) ? D'autre part, qu'est-ce qui relève du conseil avisé ou de la prise de position et pourquoi ? Le bon expert médiatique ne serait pas celui qui sait tout sans discussion ou, au contraire, celui par rapport auquel toutes les opinions se vaudraient, mais celui qui aide à penser la complexité du monde par-delà les opinions de chacun, lui y compris. Il ne s'agit pas de transformer à son tour chaque citoyen en expert (ou expert de l'expertise), mais de lui donner des balises pertinentes pour comprendre les enjeux et les limites d'une *performance* médiatique<sup>6</sup>.

6 | Pour reprendre le terme de Nicolas Baygert dans sa contribution au présent dossier.

## Références

- Bastenier A. (2012a), « La démocratie inachevée, les experts et les think tanks », *La Revue nouvelle*, 10 (2002), 29-45.
- Bastenier A. (2012b), « On engage experts... en démocratie », *La Revue nouvelle*, 10/2012, 25-71.
- Béroujon A. (2008), *Comment la science vient aux experts : L'expertise d'écriture au XVIII<sup>e</sup> siècle à Lyon*, Genèses, 70 (1), 4, <http://bit.ly/2n92qNc>
- Delmas C. (2011), *Sociologie politique de l'expertise*, Paris, La Découverte, <http://bit.ly/2n9as8C>
- Graber F. (2009), « Figures historiques de l'expertise », *Tracés*, (16), 167-175, <http://bit.ly/2n88sNf>.

5 | Sur ces deux aspects spécifiques, voir ma contribution « Les académiques ont-ils vocation à passer à la télé ? », dans ce dossier.